



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2015

MAIRIE D'YQUEBEUF

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre juin à 17 heures 30, le Conseil municipal de la commune d'Yquebeuf, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Georges MOLMY.

ETAIENT PRESENTS : M. MOLMY, Maire, M. LECLERC et Mme LAURENT, Adjoints, Mmes ALLEAUME, DELETTRE et PETIT, MM. BERNIER et DOUYERE.

Absent(s) excusé(s) : M. VATELIER (donne pouvoir à M. LECLERC), M. CARCEL (donne pouvoir à M. BERNIER), et Mme AUBER (donne pouvoir à M. MOLMY).

Secrétaire de séance : Mme ALLEAUME.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL : M. le Maire expose au conseil municipal la décision prise en commission d'appel d'offre concernant le choix d'un architecte pour les travaux de réhabilitation extension du bâtiment communal. La SICA Nord-Ouest a été retenue avec une rémunération qui s'élève à 12 000 € HT, soit 8% du montant hors taxes des travaux estimés à 150 000 € HT. Cette prestation comprend la Maîtrise d'œuvre globale.

SOUSCRIPTION D'UNE PART SOCIALE DE LA SICA NORD-OUEST : M. le Maire précise au conseil municipal que la signature du contrat d'intervention de la SICA Nord-Ouest (Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Habitat Rural) implique la souscription d'une part sociale, d'une valeur unitaire de 3,81 €.

Résultat de l'Appel d'offre pour les travaux de réhabilitation-extension d'un bâtiment communal : La commission Appel d'Offre se réunira le vendredi 26 juin 2015 pour l'attribution des marchés par lots compte tenu du rapport d'analyse des offres.

ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DE LA CCME : Considérant qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) ne sera plus effective pour les communes compétentes situées dans des EPCI de plus de 10 000 habitants, le conseil municipal décide d'adhérer au service commun « instruction du droit des sols » de la Communauté de communes du Moulin d'Ecalles.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES SPECTACLES : M. le Maire explique que suite à la mise en service de l'Espace Arts & Cultures et à la production par la commune de spectacles payants, il est nécessaire de constituer une régie de recettes afin de gérer les encaissements des différentes manifestations.

TARIFICATION DES SPECTACLES DE L'ESPACE ARTS & CULTURES : Le conseil municipal doit délibérer sur les tarifs appliqués aux spectacles présentés à l'Espace Arts & Cultures.

Clown Hyppolite : Adulte 5 €/ Autre Gratuit

Rire en Seine « Panier Piano » : Adulte 12 €/ TR Yquebois, étudiant 8 € / < 12 ans Gratuit

Madame La Culture : Adulte 10 € / TR Yquebois 5 € / < 12 ans Gratuit

DESIGNATION DU COORDINATEUR COMMUNAL ET DE L'AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT 2016 : La commune va réaliser en 2016 le recensement des habitants de sa commune. Le conseil municipal désigne Mme SFAR Marie-Claire en qualité de coordinateur communal de l'enquête de recensement 2016 et en qualité d'agent recenseur.

RESTAURATION DE L'AIGLE LUTRIN DE L'EGLISE : Le conseil municipal décide d'accepter le devis de Mme FOURNIER pour la restauration de l'Aigle Lutrin en bois du XVIIIème siècle.

HEBERGEMENT DU SITE INTERNET : Les conseillers municipaux en charge de la mise à jour du site internet souhaitent mettre en place un site à part pour l'Espace Arts & Cultures. Il est proposé de contracter un hébergement auprès de la société OVH.com.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT OU MISSION DES ELUS : Afin de faciliter l'exercice de leur mandat, les élus locaux peuvent bénéficier de l'indemnisation de frais exposés dans le cadre de leurs fonctions sous 2 formes : dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial, ou dans le cadre de l'exercice habituel du mandat. Le conseil municipal décide des modalités de remboursement de ces frais.

SUBVENTION POUR LES VOYAGES SCOLAIRES : Monsieur le Maire souhaite actualiser la délibération de principe concernant l'attribution d'une subvention pour les voyages scolaires aux parents domiciliés dans la commune. La subvention forfaitaire est de 80 € par enfant, pour les voyages scolaires jusqu'au collège, sur présentation d'un justificatif de facture acquittée. Les parents devront présenter une facture acquittée et un RIB.

FONDS DE CONCOURS 2015 : M. le Maire rappelle que les modalités d'application des fonds de concours restent uniquement basées sur l'investissement donc fortement impactés par la longueur de voirie des communes qui va de 3 à 14 km. Suivant les communes, le coût annuel par habitant évolue de 7 € à 77 €. Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir la non-adhésion de la commune d'YQUEBEUF au Fonds de concours 2015 mis en place par la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles, compte-tenu de ces modalités. Cette mise en place de l'inégalité intercommunale et de la réduction de la solidarité intercommunale engendreront un coût insupportable pour notre village (augmentation des impôts de 33%).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Le SDE76 procède au recensement des demandes de travaux pour 2016 : il n'y a pas de travaux à inscrire.
- Pour la constitution de la régie « spectacles », Mme PETIT est désignée régisseur titulaire et Mme ALLEAUME régisseur suppléant.
- La commune doit recruter une nouvelle personne pour l'accompagnement des maternelles en transport scolaire jusque Cailly.
- Suite à notre demande de subvention, le Département nous a informés par courrier que le dispositif d'aide à l'acquisition d'abribus avait été supprimé.
- L'Office de Tourisme de Clères va organiser une randonnée cyclo-touristique ouverte à tous le 30 août 2015. La boucle de 45 kms passera par Yquebeuf.
- La mairie de Cailly a présenté un avenant à la commune d'Yquebeuf compte tenu de la réforme des rythmes scolaires. La participation versée actuellement par Yquebeuf serait proratisée sur 9 demi-journées contre 8 demi-journées auparavant.
- M. le Maire informe que le jugement de l'affaire du SIAEPA Les 3 sources Cailly Varenne Béthune prévu le 16 juin 2015, a été reporté au 8 mars 2016 pour vice de forme.

- La Communauté de Communes procède à une enquête auprès de ses communes adhérentes, sur les possibilités de mutualisation des services à la CCME.
- Frédéric BERNIER souhaite que soit étudiée la sécurisation de certains endroits autour de la mairie qui représentent des risques de chute pour les enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.

Ce compte-rendu ne constitue pas le registre des délibérations.